

J'ai le plaisir de pouvoir lui donner aujourd'hui une réponse positive. Je vais en effet proposer que la loi qui permettra la mise en œuvre de ces mesures accorde une déduction pour les sommes déboursées, c'est-à-dire les coûts annexes, après le 12 novembre 1981, pour tout immeuble à la condition que la construction des fondations ou de tout autre soutien ait été entreprise avant la fin de l'année et que la construction de l'immeuble se poursuive sans retard.

En outre, pour ce qui est de l'intérêt, madame le Président, je vais proposer qu'il puisse être entièrement déduit de toute somme que le premier acheteur d'un immeuble résidentiel à logements multiples aura emprunté au constructeur ou au promoteur, selon le cas.

Je tenais à apporter ces précisions afin de clarifier les choses et de m'assurer que les coûts annexes relatifs au projet de construction dont j'ai parlé soient couverts, de façon à ce que la construction des logements dont ont parlé les députés et mes collègues de ce côté-ci se poursuive. Je suis content d'avoir pu fournir ces éclaircissements.

\* \* \*

### LE BUDGET

#### LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À UNE MAISON DE PUBLICITÉ

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État en tant que ministre responsable et président du comité du cabinet sur les communications par l'entremise de qui, si l'on en croit le ministre responsable du logement, le gouvernement aurait communiqué des renseignements budgétaires à Vickers and Benson. Nous confirmerait-il si, comme l'a donné à entendre son collègue, le comité a autorisé la communication des renseignements et, ce qui est encore plus important, nous dira-t-il qui les a transmis à Vickers and Benson, en précisant le plus exactement possible le jour et l'heure où ils lui ont été communiqués?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Madame le Président, je ne saurais dire à mon collègue quand on a communiqué ces renseignements à Vickers and Benson car l'annonce a été présentée au comité du cabinet sur les communications lors d'une réunion . . .

**Une voix:** Elle était déjà dans les journaux.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Elle avait déjà été publiée dans les journaux.

**M. Regan:** . . . lors d'une réunion, à midi, et le comité n'avait rien eu à voir avec l'annonce auparavant.

#### LE RÔLE JOUÉ PAR LE COMITÉ DU CABINET

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Si tel est le cas, madame le Président, s'il est bien vrai que cette publicité a été placée dans les journaux avant que le comité du cabinet se soit réuni et que

celui-ci n'en a été informé qu'après le fait, ce comité n'a-t-il pas fait enquête et n'a-t-il pas cherché à empêcher la fuite de renseignements budgétaires? Est-ce bien vrai que le comité n'a absolument rien fait une fois qu'il a su qu'il s'agissait bien de la publicité qu'on avait envoyée à plus de 140 journaux? C'est cela que le secrétaire d'État essaie de nous faire croire?

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** J'applaudis au cabotinage du député, madame le Président, mais il devrait . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** . . . il devrait se rappeler que le gouvernement fait beaucoup de publicité dans les journaux et que son contenu n'est pas nécessairement soumis à ce comité. En outre, si le député m'avait écouté attentivement, il saurait également que ce texte publicitaire a été soumis à l'approbation du comité du cabinet vendredi dernier, c'est-à-dire le lendemain de la présentation du budget, et nous nous demandions alors s'il était opportun à ce moment-là d'en faire connaître rapidement la teneur aux Canadiens.

**Une voix:** Cette publicité était déjà dans les journaux.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Oui, elle était déjà publiée.

**M. Regan:** A mon avis, il était de la plus haute importance de renseigner le public aussi rapidement que possible sur ce type d'aide.

**Une voix:** Le public savait tout même avant vous.

**M. Regan:** Nous en avons approuvé la publication par la suite. Je ne sache pas que cette annonce ait paru dans les journaux avant que nous en ayons pris connaissance.

#### ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE À L'APPEL DES MOTIONS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je me tournerai de nouveau vers ce ministre chargé du logement. Je vais moi aussi me répéter en reprenant des questions que des collègues de mon parti ont déjà posées, mais j'aimerais que le ministre dise de façon catégorique que les informations qu'il a obtenues à l'avance au sujet du budget n'ont pas été communiquées prématurément à Vickers et Benson.

Le ministre a mentionné plusieurs schémas rédigés par son ministère. Il a même dit qu'il avait établi plusieurs scénarios. Pour nous permettre de régler cette affaire, je voudrais que le ministre fasse deux choses. Je souhaite tout d'abord qu'il accepte de déposer à la Chambre les différents scénarios qui ont été préparés par son ministère afin que les députés et les citoyens canadiens puissent les comparer avec le contenu même du budget. En second lieu, il devrait faire une déclaration à l'appel des motions précisant les circonstances exactes dans lesquelles certains détails du budget ont été divulgués prématurément.